

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix sept le 25 OCTOBRE à 20 heures , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire.

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,
OUICE Christelle, FRERE Henri , LEBRETON Pierrette, DUPAS André, , Adjoints
au Maire.
GUILLEMOT Marie-Paule Conseillère Municipale Déléguée.
BERHAULT Marylène, BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, CHOUX Maryline ,
DESRIAC Jean-Paul, GUERIN Hubert, LEMOAL Marina, MAILLARD David,
MURGALE Gérard, NOGUES Jean-Yves, RENAUD Nicole.

Absents excusés : Patricia BOUGAULT – Marie GUILLOU

Secrétaire de séance : Marina LE MOAL.

Approbation de la séance du 5 octobre 2017

Délibération 2017/10/14 - PLATEAU MULTISPORT – choix de l'entreprise après consultation et avis de la commission chargée de ce dossier – SPORT NATURE 56 BEIGNON – 31 484.14 euros HT.

Membres de la commission : Mesdames BERHAULT – GUILLOU – LE MOAL – Messieurs BRIAND – MAILLARD – CHALOIS.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commission, après plusieurs réunions pour étudier les 3 propositions reçues, propose le choix suivant : **Entreprise SPORT NATURE – 56 BEIGNON – pour un montant de 37 780.97 TTC.** Le choix de la commission a tenu compte : de la robustesse de la structure, son esthétique, la qualité du gazon synthétique.... Et en plus c'est la moins chère.

Rappel : Prévisions budgétaires 48 000 euros TTC –
Structure : 37 780.97 euros TTC.
Aménagement du plateau par EUROVIA : 6 663.96 euros TTC
TOTAL : 44 444.93 euros TTC

Choix des couleurs : poteaux (vert mousse) – cadre métallique (gris souris) – panneaux plastique recyclé (noir).

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
sur la proposition de Monsieur le Maire
et après en avoir délibéré

Choisit la proposition la MIEUX DISANTE et aussi LA MOINS DISANTE :
Entreprise SPORT NATURE – 56 BEIGNON – pour un montant de 37 780.97 TTC

Délibération 2017/10/15 – ACQUISITION MATERIEL – acquisition équipement sono complet sur batterie – ampli, pupitre, micro pour cérémonies extérieures – SARL PLATINE SAINT BRIEUC : 1 285.08 HT .

Vu le devis présenté,
Le Conseil Municipal
Sur la proposition de Monsieur le Maire

- Accepte la proposition de l'entreprise **SARL PLATINE d'un montant HT de 1 285.08 euros.**

Délibération 2017/10/16 – GROUPE SCOLAIRE – réhabilitation de l'école élémentaire et construction d'un restaurant scolaire – choix d'un scénario présenté par le cabinet programmiste – Scénario 3 : lancement d'un concours d'Architecte.

Les membres du COPIL (Comité de Pilotage) rappelle que 3 scénarii ont été présentés pour la réhabilitation de l'école élémentaire et le restaurant scolaire.

Après étude des différents scénarii, le COPIL propose au Conseil Municipal de retenir le scénario 3 :

- **Construction d'un restaurant scolaire près du POLE ENFANCE**
- **Restructuration de l'actuelle école élémentaire**
- **Construction d'un préau et hall de sport à l'emplacement de l'ancienne école maternelle.**

Le Conseil Municipal
Sur la proposition de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

- VALIDE le **scénario 3** retenu par le comité de pilotage,
- DEMANDE au Cabinet PREPROGRAM de lancer la procédure de Concours d'Architecte (AAPC etc...).
- DIT que le Jury de Concours sera désigné lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Délibération 2017/10/17 – VOIRIES URBAINES - RUE DE BROONS ET RUE YVIGNAC LA TOUR – effacement des réseaux électriques et téléphoniques –

Vu le projet de restructuration des rue de Broons et Rue Yvignac la Tour en 2018/2019,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- **DECIDE D'ENGAGER le projet d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques RUE DE BROONS estimés par le Syndicat Départemental d'Energie à :**

Travaux	Montant des travaux	Contribution de la commune
Basse Tension	185 000 HT	69 900 euros
Eclairage Public	75 000 HT	45 000 euros
Réseau Téléphonique		
- Génie civil	37 000 euros TTC	37 000 euros TTC
- Câblage	2 800 euros HT	2 800 euros HT
	TOTAL rue de Broons	154 700 EUROS

- **SOLLICITE une étude du SDE (Syndicat Départemental d'Energie) pour l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques RUE YVIGNAC LA TOUR .**

Délibération 2017/10/18 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – avenant n° 2 – intégration de l'extension du réseau Eaux Usées rue de Broons avec pompe de relevage – Intégration de l'arrêté d'autosurveillance du 21.07.2015 et intégration des impacts de la loi Brottes.

- 1) - Vu l'impact des travaux d'extension du réseau eaux usées avec pompe de relevage réalisés
Rue de Broons,
- 2) - Vu l'impact de **l'arrêté d'autosurveillance du 21 juillet 2015,**
- 3) - Vu les impacts **de la loi Brottes** (Interdiction de coupure d'eau dans les résidences principales pour causes d'impayés),

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat d'affermage conclu avec SAUR France,
- Prend note que l'intégration des 3 paramètres ci-dessus se répercute comme suit sur le prix de l'assainissement, part fermier :

. variation sur la part fixe domestique	+ 1.40 euros/client
. augmentation moyenne par m3.....	+ 0.0173 euros/m3

Délibération 2017/10/19 – BUDGET ALSH 2017 – décision modificative n° 1 –
--

Vu les prévisions budgétaires 2017 pour le fonctionnement de l'ALSH du mercredi,

Vu les dépenses à engager pour la fin de l'année en fonction du nombre de participants,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir décidé,

- Autorise la décision modificative suivante :

60632 - Fournitures pédagogiques	+ 140.00
6247 - Transport	+ 30.00
6288 - Services extérieurs	+ 100.00
60628 - Autres fournitures non stockées	- 100.00
6182 - Documentation	- 11.00
7067 - Recettes supplémentaires Familles	+ 159.00

Délibération 2017/10/20 – POLE ENFANCE – avenant 1 - lot 14 – (annule et remplace les avenants précédents).
--

Vu les demandes de travaux supplémentaires faites par la maîtrise d'ouvrage ou le maître d'œuvre,

Vu le devis présenté par la Société EREO 22400 LAMBALLE

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré,

- ADOPTE l'avenant n° 1 suivant :

Avenant LOT 14 - EREO – (annule et remplace les avenants précédents)

Marché initial	69 895.64
Avenant – travaux supplémentaires :	+ 1 429.01
- Passage PE pour future extension 638.56	
- Modification WC du personnel 103.80	
- Modification cuvette enfants 302.05	
- Support en parpaing pose receveur douche 279.00	

Avenant – moins value - Calorifugeage non réalisé, non nécessaire 2 235.34	- 2 235.34
Nouveau montant du marché HT	69 089.31

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération 2017 /10/21 – TRAVAUX DIVERS – achat et pose de poteaux bois parvis Ecole maternelle et rue Valaise – fourniture et pose de reseaux EU et EP pour futur bâtiment communal

Vu les devis ou facture présentés

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- **Valide le paiement des travaux suivants à la section Investissement du budget primitif 2017.**

Budget Principal :

. Hélios ATLANTIQUE – pose de poteaux de bois sur voirie 1 260.00 euros HT

Budget Assainissement

. SAS RUELLAN Michel – travaux terrassement et réseaux..... 2 064.50 euros HT.

Délibération 2017/10/22 – SUBVENTIONS CONTRAT DE TERRITOIRE – Clause de revoyure – transfert de crédits sur le programme Réhabilitation Salle des Fêtes –

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux prévus au contrat de territoire initial :

Contrat de territoire initial

PROJET	DATE	COMMUNAUX	INTERCOMMUNAUX	TAUX	SUBVENTION
Restaurant scolaire	2019		250 000	22.00	55 000
Ecole Elementaire et agrandissement	2018		500 000	24.60	123 000
Bâtiment ALSH mutualisé	2017		740 740	27.00	200 000
Rénovation salle des fêtes	2017	300 000		21.75	65 250
Rénovation bloc vestiaires tribunes buvette et extension	2020	520 000		16.75	87 100

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Propose de transférer des crédits sur le programme SALLE DES FETES dont les travaux vont démarrer en février 2018

Proposition Clause de Revoyure

PROJET	DATE	COMMUNAUX	INTERCOMMUNAUX	TAUX	SUBVENTION
Restaurant scolaire	2019/2020		1 000 000	0.0550	55 000
Ecole Elementaire et agrandissement	Report après 2020	Inscription au contrat de territoire 2021/2026 pour des travaux prévus en 2021.2022.2023			
Bâtiment ALSH mutualisé	2017	En cours de finition	740 740	27.00	200 000

Rénovation salle des fêtes	2018	650 000	Début des travaux Février 2018.	42.37	65 250 + 123 000 + 87 100
Rénovation bloc vestiaires tribunes buvette et extension	Report après 2020. Projet modifié. Construction d'un club house subventionné par la FFF Et Rafrachissement des installations existantes			Inscription au contrat de territoire 2021/2026	

Délibération 2017/10/23 – SIAEP CAULNES – LA HUTTE – QUELARON – adhésion nouvelle de la commune de SEVIGNAC au 1^{er} janvier 2018 – Accord de la Commune de CAULNES, Commune membre du SIAEP.

Vu l'Arrêté Préfectoral, en date du 8 novembre 2016, portant approbation des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Caulnes-La Hutte-Quélaron, abrogé et remplacé par les dispositions prises par l'Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2017, actant la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction en eau potable de Caulnes – La Hutte – Quélaron par délibération du 20 octobre 2017, a donné son accord pour l'adhésion de la nouvelle collectivité, la commune de Sévignac, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Afin de procéder à une modification des statuts, intégrant cette nouvelle collectivité, les collectivités membres du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Caulnes – La Hutte – Quélaron doivent délibérer sur cette demande d'adhésion (article L5211-18 du code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- ***d'accepter l'adhésion de la Commune de Sévignac au Syndicat Mixte d'adduction en eau potable de Caulnes – La Hutte – Quélaron avec date d'effet à compter du 01.01.2018.***

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Réunion du Conseil Municipal – date pour le mois de novembre : 28 novembre – la réunion du mois de décembre aura lieu le samedi 9 décembre à 9h30 suivi du repas à 12h30 avec tout le personnel et le conseil municipal.
- Commission pour la maîtrise d'œuvre Rue de Broons et rue Yvignac la Tour : 2 novembre 2017 à 8h30.
- Commission ouverture des plis salle des fêtes : mercredi 8 novembre à 14 heures.
- Etude urbaine à prévoir – compte rendu de la commission du jeudi 12 octobre 2017.
- Parking rue Neuve – le point.
- Plan d'eau sur le site des tanneries : travaux réalisés.
- Rue Valaise – Ouverture à la circulation depuis mercredi 18 octobre – Réception des travaux le jeudi 9 novembre 2017 à 11 h + inauguration borne électrique avec le SDE. Pose de l'abri bus et transport scolaire.
- Commission affaires foncières à prévoir – mardi 21 novembre à 10 heures.
- Réseaux EU : fin des travaux rue de Broons – démarrage programme rénovation des collecteurs rue de Broons, Yvignac la Tour, Plumaugat (6.11.2017)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.